

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 FÉVRIER 2024

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce douzième jour de février, de l'an deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Paul Lafrenière.

SONT PRÉSENTS :	Paul	Lafrenière	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Louis	Baribeau	Conseiller	(2)
	Patrick	Savard	Conseiller	(3)
	Patrick	Cyr	Conseiller	(4)
	Mélissa	Perron	Conseillère	(5)

ABSENT :	Pascal	Bellefeuille	Conseiller	(6)
----------	--------	--------------	------------	-----

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Paul Lafrenière, maire de La Motte.

24-02-012 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

24-02-013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2024**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

24-02-014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2024**

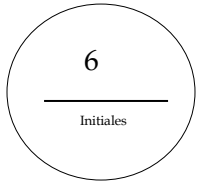
IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2024, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec le poste d'inspecteur municipal, la carte d'accès loisirs de Malartic et le poste d'agente de développement sont émises par des membres de l'assistance.



INFORMATIONS AVEC DÉCISION

24-02-015 DEMANDE DE MAINTIEN DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE TÊTREAU DE LA MOTTE

ATTENDU QUE la construction de l'école devait débuter en juin 2023 ;

ATTENDU QUE la population nous manifeste ses inquiétudes concernant la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE la population désire avoir une confirmation que le projet va se réaliser ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu d'informer madame Suzanne Blais, député d'Abitibi-Ouest qu'une intervention politique est nécessaire dans ce dossier.

ADOPTÉE

24-02-016 MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, de participer au mois de l'arbre et des forêts en demandant de petits plants d'arbres à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue. Ceux-ci seront distribués aux élèves du primaire, ainsi qu'aux citoyens de La Motte.

ADOPTÉE

24-02-017 RENOUVELLEMENT DE LA TECQ - INFORMATION ET APPEL À L'ACTION

ATTENDU QUE nous vous demandons de conclure une entente avec le gouvernement du Québec le plus rapidement possible ;

ATTENDU QUE cette entente devra être pour une période de 5 ans pour laisser le temps nécessaire aux municipalités de concevoir et réaliser les projets ;

ATTENDU QUE nous souhaitons que cette entente se renouvelle plus facilement une fois rendue à terme ;

ATTENDU QUE nous vous demandons de ne pas lier des sommes prévues à la TECQ pour la construction de logements ;

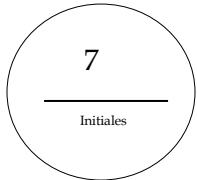
POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'acheminer cette résolution au ministre fédéral responsable, monsieur Sean Fraser ainsi qu'à Sébastien Lemire, député d'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'OBVAJ

Le sujet est reporté au mois prochain.



24-02-018

ACCUEIL DU RITAH ET RICMA AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MOTTE SOUS CONTRAT DE LOCATION PARTICULIÈRE - GRATUITÉ

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu d'offrir la salle héritage gratuitement pour l'activité organisée par le RITAH et le RICMA qui aura lieu au mois d'avril.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Paul Lafrenière, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de janvier dernier.

GESTION ANIMALIÈRE

24-02-019

MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes et 934,1 du Code municipal du Québec permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat de service ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte désire participer à cet appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu :

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité La Motte adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos ;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité La Motte et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger un contrat de gestion animalière ;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de La Motte lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin ;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

ADOPTÉE



VOIRIE

24-02-020 **PRÉPARATION DE DEVIS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF POUR L'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU PIIRL**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis Baribeau, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la préparation du devis technique et administratif pour l'appel d'offres de propositions des services professionnels comprenant les éléments tel que décrit dans l'offre de service dans le cadre du PIIRL à monsieur Gilles Marcottes, ingénieur au coût de treize mille deux cent cinquante dollars (13 250 \$) comprenant les items.

ADOPTÉE

24-02-021 **REDDITION DE COMPTE 2023 - TECQ**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

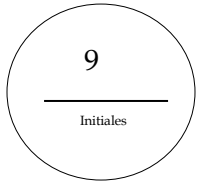
La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version no 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE



24-02-022

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - DEMANDE DE VERSEMENT PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes v-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu et adopté que le Conseil de la municipalité de La Motte approuve les dépenses d'un montant de quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante-six dollars et cinquante-six sous (92 756,56 \$), relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

INSTALLATION SANITAIRE

24-02-023

OFFRE DE SERVICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour les services professionnels pour la sélection d'un système de gestion finale des eaux à monsieur Boubacar Camara, directeur de projet pour un maximum de cinq mille dollars (5 000 \$).

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

24-02-024

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Perron, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que les comptes du mois de janvier 2024, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent vingt-deux mille cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-onze sous. (122 177,91 \$)

ADMQ	1 054,13 \$
Atelier KGM inc.	365,31 \$
Boutique du bureau GYVA inc.	304,64 \$
Communication Pomerleau inc.	86,17 \$
Croteau Mireille	206,88 \$
Croteau Vickie	34,48 \$
CRSBP	4 146,69 \$
Danny Lamoureux entrepreneur électricien	-115,43 \$
Desjardins sécurité financière	2 653,09 \$
Elcom radio inc.	23,00 \$
Énergies sonic inc.	10 192,45 \$
Envirobi	4 578,54 \$



FQM assurance inc.	18 525,64 \$
Gestions Martin Leclercq inc.	1 268,48 \$
Guay Jean-Claude, le jardin sur la motte	49,44 \$
Harmonia assurance	600,00 \$
Hydro-Québec	1 245,29 \$
Larouche bureautique	2 354,39 \$
Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue	3 750,00 \$
Lord et Gagnon inc.	725,26 \$
M & m nord-ouest inc.	86,78 \$
Master Card BNC	41,86 \$
Matériaux 3 +2 ltée	27,53 \$
Messer Canada inc. 15 687	356,85 \$
Microage abitibi-temiscamingue	337,74 \$
MRC d'Abitibi	12 979,18 \$
Multi-services J.V.B.	2 040,83 \$
Municipalite de riviere-heva	3 297,26 \$
Pg solutions inc.	12 143,37 \$
Pharmacie Jean Coutu	27,13 \$
Poste Canada	-28,97 \$
Protek	212,27 \$
Reusitech inc.	568,22 \$
Rôle de paie	21 016,37 \$
Sanimos inc.	4 076,09 \$
Securiplus	693,92 \$
Toromont CAT (Québec)	4 427,71 \$
Toupin Viviane	206,88 \$
UAP inc.	1 352,44 \$
Ultramar parkland corporation	137,97 \$
Ville d'Amos	6 283,14 \$
Wurth canada limited	-155,11 \$
Total :	<u>122 177,91 \$</u>

ADOPTÉE

24-02-025 **POLITIQUE SALARIALE 2024**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, d'adopter la politique salariale 2024 telle que présentée, soit une augmentation de tous les salaires de base de 3,8 % et une augmentation du taux horaire de la directrice générale de 5 \$/h. Le tout rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

24-02-026 **AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PAIEMENT DES COMPTES AVANT APPROBATION POUR L'ANNÉE 2024**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale à payer, avant l'approbation des comptes les items suivants :

- Télébec (téléphone)
- Contrat d'entretien ménager
- Contribution aux assurances collectives (cotisations des employés et de l'employeur)
- Contribution aux REER (cotisations des employés et de l'employeur)
- Frais de déplacement hebdomadaires
- Hydro-Québec
- Immatriculation des véhicules (SAAQ)



- Petite caisse
- Remises aux gouvernements (cotisations des employés et de l'employeur)
- Rémunération
- Énergies Sonic RN S.E.C.
- Ville d'Amos (enfouissement au L.E.T.)
- Carte de crédit

ADOPTÉE

24-02-027 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2024 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 202, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19 h 30 :

16 janvier	12 février
11 mars	8 avril
13 mai	3 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	7 octobre
11 novembre	9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffière-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

24-02-028 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MOTTE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier de la bibliothèque de La Motte pour l'année 2023.

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'un montant de mille deux cents dollars (1 200,00 \$) à titre de contribution municipale pour l'année 2024 comme prévu au budget.

ADOPTÉE

24-02-029 **AUTORISATION DE SIGNATURE VENTE LOT 4 593 727, 4 593 729 ET 6 467 005 - MARTIN AUDET**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Paul Lafrenière, Maire ainsi que madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE



RÉPARATION DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE LA CHALEUR AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

D'autres soumissions seront demandées. Retour du sujet le mois prochain.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

24-02-030 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 16.

ADOPTÉE

Directrice générale
et greffière-trésorière

Maire

« Je, Paul Lafrenière, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

Signé ce vingt-neuvième jour de février
de l'an deux mille vingt-quatre